



ETABLISSEMENT SUPPORT DU GHT
2 RUE HENRI LE GUILLOUX – 35033
RENNES CEDEX 9



Mission de maîtrise d'œuvre portant sur la restructuration partielle du bâtiment USLD SP20 sur le site du Centre Hospitalier Guillaume Régnier à Rennes (35)

Annexe 1 – Liste des livrables en conception

Cahier des Clauses Techniques Particulières Marché de maîtrise d'œuvre Procédure N°GHT2026-22

POUVOIR ADJUDICATEUR

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

2 Rue Henri Le Guilloux

35 033 RENNES Cedex 9

Agissant au nom et pour le compte du Centre Hospitalier Guillaume Régnier

MAITRE D'OUVRAGE

Centre Hospitalier Guillaume Régnier

108 avenue du Général Leclerc

35703 Rennes

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - PHASE APS	3
1.1 PIECES ECRITES.....	3
1.2 PLANS ET SCHEMAS	3
1.3 NOTES DE CALCUL	3
ARTICLE 2 - PHASE APD	4
2.1 PIECES ECRITES.....	4
2.2 PLANS ET SCHEMAS	4
2.3 NOTES DE CALCULS	4
ARTICLE 3 - PHASE PRO	5
3.1 PIECES ECRITES.....	5
3.2 PLANS ET SCHEMAS	5
3.3 NOTES DE CALCULS	6

ARTICLE 1 - Phase APS

1.1 Pièces écrites

- Mémoire sur le parti architectural et urbanistique, avec justification du respect des règles d'urbanisme et des servitudes ;
- Mémoire descriptif technique d'ensemble avec indication des principaux matériaux et des orientations techniques et performances, notamment en matière de structure, d'acoustique, de désenfumage, ...comprenant le descriptif des modalités de reprises et réemplois des éléments existants, conformément aux exigences décrites dans le PTD ;
- Pré dimensionnement des ouvrages et étude de raccordement aux réseaux existants ;
- Notice de sécurité incendie précisant les orientations générales en fonction du classement des bâtiments ;
- Notice justifiant le respect des règles d'accessibilité ;
- Notice justifiant le respect des règles du code du travail, notamment celles relatives à la prévention des risques professionnels en matière de sécurité et de protection de la santé et présentant les principes de maintenabilité ;
- Cahier des charges pour des investigations complémentaires rendues nécessaires
- Document de synthèse des différents diagnostics réalisés en phase DIAG
- Tableau des surfaces en comparaison avec le programme, établi suivant le cadre du PTD (SDO par secteur et par niveau, SU par local y compris SDO circulations verticales et horizontales et locaux techniques) ;
- Calendrier de réalisation des travaux, avec indication des phases travaux, des zones concernées par chacune de ces phases de travaux, et des dispositions retenues pour assurer la continuité de fonctionnement du site (services médicaux, logistiques, et techniques) comprenant l'identification de chaque phase de réalisation des travaux, ainsi que les éventuels ouvrages provisoires et/ou travaux anticipés à envisager.

1.2 Plans et schémas

- Plan de situation ;
- Plan de masse et de traitement des espaces extérieurs (1/500ème) ;
- Plan de VRD et de raccordement aux réseaux, avec points altimétriques (1/200ème) ;
- Plans des différents niveaux au 1/200ème avec représentation des locaux ;
- Détails des salles de bain réaménagées au 1/50ème

Chaque secteur fonctionnel sera identifié par une bande grisée à l'intérieur de son périmètre. Son intitulé et sa surface dans œuvre seront indiqués. Chaque nom de local sera porté en toutes lettres à l'intérieur de celui-ci sur les plans ; pour chaque local, la surface utile sera indiquée sous le nom.

- Elévations de toutes les façades au 1/200^{ème} ;
- Coupes transversales et longitudinales au 1/200^{ème} ;
- Plans des locaux techniques au 1/100ème avec implantation des principaux matériels ;
- Schémas de principe de production, de transformation et de distribution des fluides et énergies ;
- Principes des cloisonnements de sécurité incendie, du désenfumage (éventuellement figurés sur les plans architecturaux).

1.3 Notes de calcul

- Note justifiant le respect des performances prévues au programme et au marché.
- Etablir l'estimation du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés.

ARTICLE 2 - Phase APD

2.1 Pièces écrites

- Description des dispositions communes à tous les corps d'état ;
- Justification des solutions techniques retenues ;
- Notice de sécurité incendie ;
- Notice acoustique ;
- Notice justifiant le respect des règles d'accessibilité ;
- Notice justifiant le respect des règles du code du travail, notamment celles relatives à la prévention des risques professionnels en matière de sécurité et de protection de la santé et présentant les principes de maintenabilité ;
- Tableau des surfaces en comparaison avec le programme, établi suivant le cadre du PTD (SDO par secteur et par niveau, SU par local y compris SDO circulations verticales et horizontales et locaux techniques) et SDP ;
- Note justifiant le respect des performances prévues au programme et au marché ;
- Calendrier de réalisation des travaux et incidence du chantier :
 - Indication des travaux par corps d'état,
 - Indication des zones d'installations de chantier et de leurs évolutions,
 - Mesures de desserte VRD du chantier,
 - Indication des flux de circulation "chantier", en regard de la protection des flux de circulations de l'établissement, et de leurs évolutions
- Cahier des charges pour des investigations complémentaires rendues nécessaires ;
- Estimation des consommations énergétiques des ouvrages avec calcul justificatif.

Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI) :

- Développement des dispositions au titre de la coordination des systèmes de sécurité incendie ;
- Schéma directeur pour les évacuations, le compartimentage, le désenfumage, le système d'alarme ;
- Schéma directeur du SSI.

2.2 Plans et schémas

- Mise à jour de l'ensemble des pièces graphiques de l'APS
- Détails significatifs nécessaires à la compréhension 1/50^{ème} ;
- Plans et coupes techniques de coordination au 1/50^{ème} confirmant :
 - La faisabilité pour toutes les zones de difficultés particulières (faibles hauteurs libres) ou de forts encombrements ;
 - La cohérence entre réseaux de fluides, structures, et éléments architecturaux.

2.3 Notes de calculs

- Notes de calculs et de dimensionnements des ouvrages : tous les lots techniques, désenfumage ;
- Conforter l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux avancé au stade APS, décomposée en lots séparés.

ARTICLE 3 - Phase PRO

3.1 Pièces écrites

- Notice de sécurité incendie, tenant compte des éventuelles observations formulées par le contrôleur technique et lors de l'instruction du permis de construire ;
- Notice justifiant le respect des règles d'accessibilité, tenant compte des éventuelles observations formulées par le contrôleur technique, ou lors de l'instruction du permis de construire ;
- Notice justifiant le respect des règles du code du travail, notamment celles relatives à la prévention des risques professionnels en matière de sécurité et de protection de la santé, tenant compte des éventuelles observations formulées par le coordonnateur SPS ou lors de l'instruction du permis de construire ;
- Mémoire traitant de sujets tels que :
 - Indications sur les contraintes particulières de l'opération en matière de coûts et de délais ;
 - Eléments de réponse aux éventuelles observations formulées dans les arrêtés accordant le permis de démolir ou de construire ;
 - Eléments de réponse aux éventuelles observations formulées par le contrôleur technique ;
 - Commentaires justifiant le respect des dispositions réglementaires, les choix techniques et les propositions de variantes ;
- Cahier des clauses techniques communes à l'ensemble des lots ;
- Cahiers des clauses techniques particulières de chacun des lots ;
- Cahier de limites de prestations entre lots, mais également vis à vis de prestataires tels qu'entreprises de maintenance, ou vis à vis des prestations existantes ;
- Protocole de contrôle d'essais et de réception des ouvrages et installations ;
- Cahier des charges acoustique ;
- Procédure cadre de mise en place du contrôle qualité ;
- Tableaux de localisation et de finition ;
- Tableau des surfaces mis à jour (SDO par secteur et par niveau, SU par local y compris SDO circulations verticales et horizontales et locaux techniques) ;
- Calendrier de réalisation des travaux : Indication des travaux par corps d'état et par lot ; calendrier précis de fermeture de la zone balnéo
- Schémas et explications relatifs à l'organisation du chantier et à sa desserte ;
- Estimation des consommations énergétiques des ouvrages avec calcul justificatif ;

3.2 Plans et schémas

- Mise à jour de l'ensemble des pièces graphiques de l'APD
- Plans de tous les niveaux au 1/50^{ème}
- Carnet de détails architecturaux ;
- Calepinages divers : faux-plafonds, revêtement de sol, etc. ;
- Tableaux de localisation et de finition ;
- Projet d'aménagement et de décoration avec mise en perspective éventuelle ;
- Notes de calculs et de dimensionnements des ouvrages : tous les lots techniques, désenfumage ;
- Plans de sécurité incendie de tous les niveaux au 1/100^{ème}, tous les éléments étant repérés, et les débits de désenfumage indiqués ;
- Elévations des gaines de désenfumage au 1/100^{ème}, avec indication des sections et rappel des zones de recoupement correspondantes ;
- Menuiseries intérieures : nomenclature avec repères à retrouver sur les plans au 1/50^{ème} ;
- Détails des menuiseries intérieures pour coffres, trappes, mobilier fixe et tous ouvrages particuliers ;
- Serrurerie : plans des divers ouvrages ;
- Serrurerie : nomenclature des ouvrages avec repères à retrouver sur les plans au 1/50^{ème} ;
- Schémas de production, de transformation et de distribution des fluides et énergies ;
- Plans des réseaux de fluides et des installations de manutention (plomberie, colonnes sèches et humides, fluides médicaux, chauffage, ventilation, climatisation, désenfumage, électricité courants

forts et courants faibles, réseaux VDI et GTC, appareils élévateurs, manutention) au 1/50^{ème} ; locaux techniques au 1/50^{ème} avec nomenclature des appareils, et réseaux tous niveaux ;

- Implantation des grilles d'air en façades ;
- Implantation des terminaux techniques dans les locaux : grilles d'air, gaines techniques médicalisées, radiateurs, points lumineux, tableaux électriques, prises de courant, interrupteurs avec indication des points commandés, prises informatiques et téléphoniques, prises TV, etc. ;
- Plans et coupes techniques de coordination au 1/50^{ème} confirmant la cohérence de toutes les installations ;

3.3 Notes de calculs

- Notes de calculs et de dimensionnements des ouvrages : tous les lots techniques, désenfumage ;
- Conforter l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux avancé au stade APD, décomposée en lots séparés.